

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 37

24 janvier 2007

SOMMAIRE

Agrindus S.A.	1749	Hema Holding S.A.	1743
Arsaudi Benelux S.A.	1741	High Noon Corporation, S.à r.l.	1754
Artemis Fine Arts	1739	J.J.M.T., S.à r.l.	1775
Aviation Communications S.A.	1751	Kidde Luxembourg Finance S.à r.l.	1775
Barga S.à r.l.	1769	Kidolux S.A.	1742
Belt Finance S.à r.l.	1764	Kimberly-Clark Luxembourg Finance S.à r.l.	1755
Brandenburg Properties 3, S.à r.l.	1751	Koningslaan, S.à r.l.	1740
Brandenburg Properties 4, S.à r.l.	1763	LEICo (Luxembourg-England Investment Company)	1743
Brandenburg Properties 5, S.à r.l.	1765	Linane S.à r.l.	1764
California Invest	1753	Longside S.à r.l.	1764
Camlux A	1741	Loyalty Partner Holdings S.A.	1738
Camlux D	1730	Madiroad S.à r.l.	1764
CAST-Partners S.à r.l.	1732	Malewane Finance S.A.	1762
Celfra S.A.	1754	Marchall, S.à r.l.	1740
Communications Avenir Perspective S.A.	1752	Maynard Holdings, S.à r.l.	1775
Consolidated Finance and Investment Company Holding S.A.	1740	Naarderpoort, S.à r.l.	1774
Cyrom Group S.A.	1738	Nordic Venture Partners S.à r.l.	1732
Daum Investments International S.A.	1738	Pamplune S.A.	1750
DuPont Industrial (Luxembourg) S.à r.l.	1731	Royal Metropolitan Company, S.à r.l.	1754
DuPont Products (Luxembourg) S.à r.l.	1731	R.S.W. Services Import/Export S.A.	1754
DuPont Science (Luxembourg) S.à r.l.	1730	Sauster S.à r.l.	1765
Editis Financing S.A.	1741	Shandon Corporation, S.à r.l.	1753
Elec Sub S.A.	1750	Sig Monde Investment S.A.	1744
Eurasia Development S.A.	1766	Silf S.A.	1752
Firm S.A.	1776	Sofidra S.A.	1730
Five Stars Real Estate S.A.	1743	Spring Finance S.à r.l.	1769
Fondation Kräizbiere	1742	Stoldt Associés	1731
Foodco S.à r.l.	1762	Verinus S.à r.l.	1774
Four Seas S.A.	1750	Wessex Investments, S.à r.l.	1753
Gai Mattiolo S.A.	1739	Yineal Investments, S.à r.l.	1752
Grabory S.à r.l.	1763	Zippy S.A.	1739

Sofidra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 73.723.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007000258/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07676. - Reçu 40 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060131001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

DuPont Science (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2984 Contern,
R.C.S. Luxembourg B 106.006.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 28 septembre 2006

- M. Jan Bergman, a été réélu dans sa qualité de gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire;
- M. Paul Steffes, a été réélu dans sa qualité de gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire; et
- M. Pierre Kreitz, domicilié au 36, op der Heed, L-1747 Luxembourg, a été désigné gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- M. Jan Bergman
- M. Paul Steffes
- M. Pierre Kreitz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007000322/260/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08053. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060131763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Camlux D, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 664.550,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 114.568.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 13 novembre 2006, Monsieur Carl Speecke, né le 5 mars 1964 à Kortrijk (Belgique), avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de gérant «B» en remplacement de Monsieur Peter Bun, gérant «B» démissionnaire.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour CAMLUX D

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007000366/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05085. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060131840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

DuPont Industrial (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2984 Contern,
R.C.S. Luxembourg B 106.005.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 28 septembre 2006

- M. Jan Bergman, a été réélu dans sa qualité de gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire;
- M. Paul Steffes, a été réélu dans sa qualité de gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire; et
- M. Pierre Kreitz a été désigné gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- M. Jan Bergman
- M. Paul Steffes
- M. Pierre Kreitz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007000323/260/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08050. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

DuPont Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2984 Contern,
R.C.S. Luxembourg B 105.853.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 28 septembre 2006

- M. Jan Bergman, a été réélu dans sa qualité de gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire;
- M. Paul Steffes, a été réélu dans sa qualité de gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire; et
- M. Pierre Kreitz a été désigné gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- M. Jan Bergman
- M. Paul Steffes
- M. Pierre Kreitz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 28 novembre 2006.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007000324/260/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08047. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Stoldt Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-1629 Luxembourg, 7, rue des Trois Glands.
R.C.S. Luxembourg B 97.063.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 novembre 2006.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007000866/5770/9.

(060132034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Nordic Venture Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.619.

M. Torben Schon démissionne de son poste d'administrateur de la Société avec effet à partir du 21 novembre 2006.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007000326/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06696. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

CAST-Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.017.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CVI GLOBAL VALUE FUND LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' under the number B 119.271,

duly represented by Ms. Andrea Hoffmann, private employee, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 17 November 2006,

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of CAST-PARTNERS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares, having a par value of twenty five Euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is to be managed by at least one manager, who does not need to be a shareholder

In dealings with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is/are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of June and ends on the thirty-first of May.

Art. 22. Each year on the thirty-first of May, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the five hundred (500) shares have been subscribed by CVI GLOBAL VALUE FUND LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., as aforementioned, for a total price of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid in, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 May 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following person is appointed manager of the Company for an indefinite period of time:

Mr. Hille-Paul Schut, lawyer, born on 29 September 1977 in 's-Gravenhage, the Netherlands, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CVI GLOBAL VALUE FUND LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 119271,

dûment représenté par Mlle Andrea Hoffmann, employée privée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 novembre 2006,

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CAST-PARTNERS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au minimum un gérant, qui ne doit pas nécessairement être associé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant/conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat du/des gérant(s). Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier juin et se termine le trente et un mai de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un mai, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales a été souscrit par CVI GLOBAL VALUE FUND LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., susmentionnée, pour un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 mai 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
2. La personne suivante est nommée gérante de la Société pour une période indéterminée:

M. Hille-Paul Schut, avocat, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Hoffmann, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 novembre 2006, vol. 438, fol. 97, case 5. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007002065/242/303.

(060133377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Cyrom Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 98.166.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 10 novembre 2006, au siège social que:

1. Les actionnaires ont unanimement accepté la démission de Mademoiselle Séverine Desnos de son poste d'administrateur de la société, à compter du 14 novembre 2006.
2. Les actionnaires ont unanimement accepté la nomination de Riaz Husain comme nouveau administrateur de la société.
3. Le conseil d'administration se compose de:
 - La société CYROM ADMINISTRATION, S.à r.l.,
 - Madame Alma Thomas,
 - Monsieur Riaz Husain, né le 17 octobre 1952 à Karachi (Pakistan), employé privé, demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour CYROM GROUP S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007000328/759/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05280. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 110.640.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 8 septembre 2006, les actionnaires ont décidé:

1. de ratifier la cooptation de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en date du 12 mai 2006,
 2. de renouveler les mandats des administrateurs suivants:
 - Becquer Gérard, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Elson Louis G, avec adresse professionnelle au 56, Conduit Street, GB-W1S 2BG Londres
 - Bell Ron E, avec adresse professionnelle au 56, Conduit Street, GB-W1S 2BG Londres
 - Arndt Werner Fritz, avec adresse professionnelle au 1, Schluterstrasse, D-40235 Düsseldorf
 - Berger H C Roland, avec adresse professionnelle au 33, Arabellastrasse, D-81925 Munich
 - Rittweger Alexander, avec adresse professionnelle au 3, Maria-Theresa-Strasse, D-81675 Munich
 - Turner Matthew Charles, avec adresse professionnelle au 56, Conduit Street, GB-W1S 2BG Londres
 - Knottenbelt Daan, adresse professionnelle au 56, Conduit Street, GB-W1S 2BG Londres
 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.
 3. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007002606/581/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06495. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Daum Investments International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 33.349.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2005 les mandats des Administrateurs Mme Luisella Moreschi, M. Guy Baumann et M. Jean Bodoni ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Le 24 novembre 2006.

Pour DAUM INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers
Référence de publication: 2007000330/1017/14.
Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07170. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Artemis Fine Arts, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 8.935.

En date du 2 juin 2006, Monsieur Robert Byrne Noonan demeurant App. 1101, Eurotower, 1, Europort Road, Gibraltar, a été coopté au Conseil d'administration. Monsieur Noel Richardson s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 6 novembre 2006.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour ARTEMIS FINE ARTS

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo Del-Col / S. Wallers

Référence de publication: 2007000331/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07160. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Gai Mattiolo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 118.163.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 octobre 2006

Première résolution

L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Philippe Vanderhoven et de Monsieur Alain Jodry de leurs postes d'administrateurs de la société avec effet au 25 septembre 2006.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Joseph Mayor et Monsieur José Correia, tous deux résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, aux postes d'administrateurs de la société avec effet au 25 septembre 2006.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg au 9b, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007000935/587/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03391. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Zippy S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 58.219.

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 6 septembre 2006.

- Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour ZIPPY S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., SGG

Signatures

Référence de publication: 2007000332/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW07820. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Koningslaan, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.493.

Il résulte des décisions de l'Associé Unique prises en date du 28 juin 2006 que Monsieur Pieter van Nugteren a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 28 octobre 2005 et qu'il n'a pas été remplacé.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Hans de Graaf, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour KONINGSLAAN, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.A. / H. de Graaf

Gérant / Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007000333/29/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07466. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Consolidated Finance and Investment Company Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 10.557.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 novembre 2006 que:

- les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de nommer avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2006:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- PROFIMA TRUST S.A., société anonyme, 16, rue Hesse, CH-1204, Genève, Suisse; and
- FUSINA TRUST COMPANY LIMITED, 38-30, The Parade St Helier, Jersey JE4 8TZ, Channel Islands.

- le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2006:

- SCF REVISION S.A., 54, route des Acacias, CH-1227, Carouge (GE), Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2007001000/805/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW07999. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Marchall, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.497.

Il résulte des décisions de l'Associé Unique prises en date du 28 juin 2006 que Monsieur Pieter van Nugteren a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 28 octobre 2005 et qu'il n'a pas été remplacé.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Hans de Graaf, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour MARCHALL, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. / H. de Graaf

Gérant / Gérant

Signatures / -

Référence de publication: 2007000334/29/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07468. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Camlux A, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 664.550,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.564.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 13 novembre 2006, Monsieur Carl Speecke, né le 5 mars 1964 à Kortrijk (Belgique), avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de gérant «B» en remplacement de Monsieur Peter Bun, gérant «B» démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour CAMLUX A

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007000335/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06307. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Editis Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 103.149.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 2005, la décision des Administrateurs du 1^{er} avril 2005 de coopter M. Erwan Taton au Conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008. Le mandat du Commissaire aux comptes ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été renouvelé pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour EDITIS FINANCING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Référence de publication: 2007000341/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07182. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Arsaudi Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.146.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 5 octobre 2006

Conseil d'Administration:

L'assemblée générale extraordinaire acte la démission de Monsieur Luc Deblander aux fonctions d'administrateur et administrateur délégué.

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à la nomination de 3 nouveaux administrateurs à savoir Monsieur Xavier Rodde, demeurant à 12, bis chemin de Moulon, F-91190 Gif sur Yvette (France), Madame Ellen Ann Sullivan, demeurant à 253, Marlborough Street, Boston MA 02116 (États-Unis) et Monsieur Alain Leconte, demeurant à 5258, boulevard Vital Bouhot, F-92200 Neuilly-sur-Seine (France).

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2010 appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007000337/1137/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07674. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Fondation Kräizbiere, Etablissement d'Utilité Publique.

R.C.S. Luxembourg G 34.

Liste des membres du Conseil d'Administration au 1^{er} novembre 2006

Nom, Prénom, Fonction, Profession, Domicile

S.A.R. le Grand-Duc Héritier, Président

Bodry Alex, Administrateur, Avocat, L-3490 Dudelange, 40, rue Jean Jaurès

Ernster Francine, Administrateur, Employée privée, L-5698 Welfrange, 1, rue de Remich

Grethen Henri, Administrateur, Député, L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill

Hauptert Norbert, Administrateur, Député, L-3943 Mondercange, 6, rue de Reckange

Hemmen Cécile, Administrateur, Employée privée, L-5762 Hassel, 6, rue des Champs

Jaeger Marc, Administrateur, Magistrat, L-1544 Luxembourg, 24, rue Jean-Baptiste Fresez

Knaff Pierre Marc, Administrateur, Avocat, L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette

* Manderscheid André, Administrateur, Fonctionnaire de l'Etat, L-1232 Howald, 111, rue E. Beres

Matheis Gérard, Administrateur, Employé Privé, L-8323 Olm, 50, avenue G.-D. Jean

Metz Henri, Vice-président, Médecin, L-1457 Luxembourg, 6, rue des Eglantiers

Paulus Aloyse, Administrateur, Professeur, L-8333 Olm, 17, rue Abraham Lincoln

Schmit Romain, Administrateur, Employé privé, L-6637 Wasserbillig, 57, Esplanade de la Moselle

Schroell Marco, Administrateur, Médecin, député, L-8293 Keispelt, 13, rue Pierre Dupong

Thiel Lucien, Administrateur, Employé privé, L-1227 Luxembourg, 5, rue Belle-Vue

* le mandat de Monsieur André Manderscheid est en sommeil jusqu'en 2007

Dudelange, le 20 novembre 2006.

Certifiée conforme aux décisions du Conseil d'administration

Dr H. Metz

Vice-président

Référence de publication: 2007001644/2723/32.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01871. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Kidolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 68.102.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 6 juillet 2005 statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2003

Conseil d'Administration:

Le mandat des administrateurs arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de renouveler l'entièreté des mandats des administrateurs à savoir:

- Monsieur Bertrand Jallerat, Administrateur de sociétés, demeurant à F-28000 Chartres (France), place des Epars 22;
- Madame Marie Geneviève Jallerat, Administratrice de sociétés, demeurant à F-28000 Chartres (France), rue Chantault 27.

- Monsieur Francis Mauger, Administrateur de sociétés, demeurant à Buenos Aires - Cap Fed (Argentine) Pisso 2, Alvear 1666;

- Madame Mette Mauger, Administratrice de sociétés, demeurant à Buenos Aires - Cap Fed (Argentine) Pisso 2, Alvear 1666.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

Administrateur-Délégué:

Le mandat de administrateur-délégué arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Bertrand Jallerat, Administrateur de sociétés, demeurant à F-28000 Chartres (France), place des Epars 22. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

Commissaire aux comptes:

Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, ne souhaitant pas que son mandat de commissaire aux comptes, arrivant à son terme, soit renouvelé, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement la société READ, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. Il prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2011.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Signature.

Référence de publication: 2007000338/1137/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07679. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Hema Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 10.756.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2006 les mandats des Administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour HEMA HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Référence de publication: 2007000339/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07150. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Five Stars Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.465.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 30 octobre 2006

1. L'assemblée générale accepte la démission M. Pacifico Di Castro en tant qu'administrateur et vice-président du conseil d'administration et nomme en son remplacement, Mme Frédérique Vigneron, demeurant au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour FIVE STARS REAL ESTATE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007001018/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01960. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

LEICo (Luxembourg-England Investment Company), Société Anonyme.

Siège social: L-7634 Heffingen, La Grange.

R.C.S. Luxembourg B 95.515.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2006, les mandats des Administrateurs Mme Christine Fossett-Moreau De Melen, M. Patrick Fossett, M. Christophe Clasen et M. Bernard Clasen ainsi que celui du Commissaire aux

comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2007.

M. Patrick Fossett a été confirmé dans sa fonction d'Administrateur-Délégué et M. Christophe Clasen dans sa fonction de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour LEICo (LUXEMBOURG-ENGLAND INVESTMENT COMPANY)

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Référence de publication: 2007000340/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Sig Monde Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 122.100.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty ninth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130 represented by Mrs Christine Coulon-Racot, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg on behalf of a proxy given under private seal.

2. VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143 represented by Mrs Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg on behalf of a proxy given under private seal.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of SIG MONDE INVESTMENT S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 31,020.- divided into 15,510 shares of EUR 2.- each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to EUR 1,000,000.- by the creation and issue of new additional shares of a par value of EUR 2.- each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more that one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on first Wednesday of June of 9.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2006.
The first annual general meeting shall be held in 2007.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

LANNAGE S.A.	7,755 shares
VALON S.A.	7,755 shares
Total	15,510 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31,020.- is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at 3 (three) and that of the auditors at 1 (one).
2. The following are appointed directors:
 - a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130 who has appointed as permanent representative Mr. Jean Bodoni, with professional address 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg
 - b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143 who has appointed as permanent representative Mr. Jean Bodoni, with professional address 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-86086 who has appointed as permanent representative Mr. Guy Baumann, with professional address 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg
3. Has been appointed auditor:
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115
4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2012.
5. The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130 représentée par Christine Coulon-Racot, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, représentée par Madame Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B-63143 en vertu d'une procuration sous seing privé.

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SIG MONDE INVESTMENT S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.020,- divisé en 15.510 actions de EUR 2,- chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 1.000.000,- par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 2,- chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mercredi du mois de juin à 9.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. LANNAGE S.A.	7.755 actions
2. VALON S.A.	7.755 actions
Total:	15.510 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.020,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cent Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130 ayant comme représentant permanent Monsieur Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg
 - b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143 ayant comme représentant permanent Monsieur Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-86086 ayant comme représentant permanent Monsieur Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115
3. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
4. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Coulon-Racot, M. Spiroux-Jacoby, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, vol. 156S, fol. 38, case 6. - Reçu 310,20 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007002203/211/249.

(060134348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Agrindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 21.186.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2006 les mandats des Administrateurs M. Antonio Soler Soler, M. Guy Baumann, M. Jean Bodoni et M. Guy Kettmann ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. société anonyme ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011. Le mandat du Réviseur indépendant LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., a été renouvelé pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour AGRINDUS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Référence de publication: 2007000342/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04049. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Four Seas S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.902.

—
Extrait de la résolution prise par voie circulaire par le Conseil d'Administration le 15 novembre 2006

MAZARS, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg est nommé Réviseur d'Entreprises, en date du 15 novembre 2006. Le mandat de MAZARS est fixé pour une durée illimitée et jusqu'à révocation expresse.

Certifié conforme

Pour FOUR SEAS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007000344/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW07815. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Pamplune S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 84.820.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ajournée des Actionnaires en date du 7 novembre 2006 que la démission de Mademoiselle Virginie Delrue en tant qu'administrateur est acceptée.

Monsieur Joost Tulkens, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouvel administrateur. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2007.

La démission d'ELPERS & Co. Réviseurs d'Entreprises en tant que commissaire aux comptes est acceptée.

KOHNNEN & ASSOCIES, S.à r.l., domicilié au 66, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, a été nommé nouveau commissaire aux comptes. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2007.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

B. Zech.

Référence de publication: 2007000364/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02067. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Elec Sub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 89.979.

—
RECTIFICATIF

Monsieur Raffray Sébastien, Administrateur, ne réside pas au 5, rue d'Alger, 75 001 Paris, France mais réside à l'adresse suivante:

30, rue Beaurepaire, F-75 010 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour ELEC SUB S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007000345/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW07816. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Brandenburg Properties 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.888.

—
Extrait des décisions de l'associé unique datées du 20 novembre 2006

L'associé unique:

- BRANDENBURG PROPERTIES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

a décidé:

- de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 20 novembre 2006;
- d'accepter la démission de Monsieur Xavier Pauwels et de Monsieur Gérard Becquer, de leurs fonctions de Gérant B, avec effet au 20 novembre 2006;
- de nommer Monsieur Christophe Fasbender, né le 6 décembre 1977, à Arlon, Belgique, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, aux fonctions de Gérant B de la Société, avec effet au 20 novembre 2006, pour une durée illimitée.
- de nommer Monsieur Benoît Nasr, né le 26 mai 1975, à Charleroi, Belgique, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, aux fonctions de Gérant B de la Société, avec effet au 20 novembre 2006, pour une durée illimitée.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Michael Van Messel, Gérant A
- Madame Helen Foster Green, Gérant A
- Monsieur Christophe Fasbender, Gérant B
- Monsieur Benoît Nasr, Gérant B

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature collective d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour BRANDENBURG PROPERTIES 3, S.à r.l.

C. Fasbender

Gérant B

Référence de publication: 2007001770/29/34.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Aviation Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 73.697.

—
EXTRAIT

En date du 24 novembre 2006, Monsieur Patrick Meunier a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

AVIATION COMMUNICATIONS S.A.

P. Meunier

Administrateur démissionnaire

Référence de publication: 2007000346/6102/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07549. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Silf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 47.557.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2005, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes, en remplacement de M. Alfredo Fabiani, démissionnaire. Le mandat du nouveau Commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour SILF S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Référence de publication: 2007000347/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07157. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Communications Avenir Perspective S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 71.346.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 22 novembre 2006

L'assemblée accepte la démission de la société PRIMECITE INVEST S.A. en tant qu'administrateur.

L'assemblée a décidé de nommer Mademoiselle Myriam Mathieu en tant qu'administrateur.

Administrateur délégué:

- Monsieur Pascal Wagner, comptable avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange 81, rue J.B. Gillardin

Administrateurs:

- Madame Renée Wagner-Klein, employée privée avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange 81, rue J.B. Gillardin

- Mademoiselle Myriam Mathieu, employée privée demeurant 19, rue du Milieu à F-55230 Arrancy-sur-Crusnes

Commissaire aux comptes:

- BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A. 81, rue J.B. Gillardin L-4735 Pétange

Pétange, le 22 novembre 2006.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007001026/762/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08495. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Yineal Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 116.726.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 17 août 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 17 août 2006 qu'un un pouvoir de signature individuel a été accordé à Monsieur Luc Sunnen pour engager la société jusqu'à concurrence de 10.000,- Euros (dix mille euros).

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007000348/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05892. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Shandon Corporation, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 116.725.

—
Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 17 août 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 17 août 2006 qu'un pouvoir de signature individuel a été accordé à Monsieur Luc Sunnen pour engager la société jusqu'à concurrence de EUR 10.000,- (dix mille euros).

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007000349/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05862. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

California Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.067.

—
Rapport de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille six, le 6 décembre

Première résolution

L'assemblée décide de changer le siège de la société, la nouvelle adresse du siège étant 15, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Claude Eschette comme Administrateur, et décide de nommer a sa place Monsieur Philippe Nocquet demeurant 173, avenue de la Division Leclerc - 95880 Enghien Les bains au même poste.

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Patrick Eschette comme Administrateur, et décide de nommer a sa place Monsieur Dominique Dubray demeurant 202, Quai de clichy F-92110 Clichy au même poste.

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Claude Eschette comme Administrateur-Délégué à la gestion journalière, et décide de nommer a sa place Monsieur Philippe Nocquet demeurant 173, avenue de la Division Leclerc - 95880 Enghien Les Bains au même poste.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le Président
Signature

Référence de publication: 2007001122/5372/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01723. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Wessex Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 116.724.

—
Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 17 août 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 17 août 2006 qu'un pouvoir de signature individuel a été accordé à Monsieur Luc Sunnen pour engager la société jusqu'à concurrence de 10.000,00 Euros (dix mille euros).

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007000350/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05858. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Royal Metropolitan Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 116.722.

—
Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 17 août 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 17 août 2006 qu'un pouvoir de signature individuel a été accordé à Monsieur Luc Sunnen pour engager la société jusqu'à concurrence de 10.000,00 Euros (dix mille euros).

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007000351/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05860. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Celfra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 76.198.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2006 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

- Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- b) commissaire aux comptes
- Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007001244/535/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW07876. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

High Noon Corporation, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 116.716.

—
Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 17 août 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 17 août 2006 qu'un pouvoir de signature individuel a été accordé à Monsieur Luc Sunnen pour engager la société jusqu'à concurrence de 10.000,00 Euros (dix mille euros).

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007000352/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05864. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

R.S.W. Services Import/Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6683 Mertert, 43, rue de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 46.644.

La présente pour vous informer que je démissionne avec effet immédiat de mon mandat comme Verwaltungsratsmitglied und delegiertes Verwaltungsratsmitglied.

Mertert, le 15 décembre 2006.

Marek Nikolaus Zwer.

Référence de publication: 2007000353/7079/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00823. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060131823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Kimberly-Clark Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.036.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KIMBERLY-CLARK PATRIOT HOLDINGS, INC, a company incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered in the Trade Register of the Cayman Islands under the number 118900,

here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 13 November 2006,

itself here represented by one of its A proxyholders, Mr Patrick van Denzen, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The before said proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here-above stated capacity, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company subsidiary or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at USD 18,000.00.- (eighteen thousand US Dollars) represented by 360.- (three hundred sixty) shares with a nominal value of USD 50.- (thirty US Dollars) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2006.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, represented as stated here above, the appearing party declares to subscribe the three hundred and sixty (360) shares.

The shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of eighteen thousand USD (18,000.- USD) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

For the purpose of registration, the amount of USD 18,000 is valued at EUR 14,054.-.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euros (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mrs Jolene L. Varney, as Manager A, companies director, born in Davenport, Iowa, United States, on 28 September 1966, having her business address at 351 Phelps Drive, Irving, Texas 75038;

- Mr Jeffrey D. Sarembock, as Manager A, companies director, born on 12 February 1963 in Cape Town (South Africa), having his business address at 351 Phelps Drive, Irving, Texas 75038;

- Mr Frank W.J. Welman, as Manager B, private employee, born in Heerlen, the Netherlands, on 21 September 1963, having his professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr Frank Verdier, as Manager B, private employee, born in Saint Maurice, France, on 14 September 1970, having his professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Comparaît:

KIMBERLY-CLARK PATRIOT HOLDINGS, INC, une société constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrite au Registre de Commerce des Iles Cayman sous le numéro 118900,

ici représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098,

en vertu d'une procuration datée du 13 novembre 2006,

elle-même représentée par un des ses fondés de pouvoir A, Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être déposée avec lui auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

Le comparant, de par sa qualité, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (les «Statuts») qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à USD 18.000 (dix-huit mille dollars des Etats-Unis), représenté par 360 (trois cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de USD 50 (cinquante dollars des Etats-Unis) chacune. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés. Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la Société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux 360 parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de dix-huit mille dollars des Etats-Unis (18.000,- USD).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de USD 18.000, est évalué à EUR 14.054,-.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros (2.000,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Jolene L. Varney, en qualité de Gérant A, administrateur de sociétés, née à Davenport, Iowa, US, le 28 septembre 1966, ayant son adresse professionnelle à 351 Phelps Drive, Irving, Texas 75038;

- Monsieur Jeffrey D. Sarembock, en qualité de Gérant A, administrateur de sociétés, né à Cape Town (South Africa) le 12 février 1963, ayant son adresse professionnelle à 351 Phelps Drive, Irving, Texas 75038;

- Monsieur Frank W.J. Welman, en qualité de Gérant B, employé privé, né à Heerlen, (Pays Bas) le 21 septembre 1963, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr Frank Verdier, en qualité de Gérant B, employé privé, né à Saint-Maurice, France, le 14 septembre 1970, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. van Denzen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 42, case 3. - Reçu 140,91 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007001856/220/398.

(060133594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Malewane Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 117.041.

Constituée en date du 6 juin 2006 suivant acte reçu par M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, mémorial C n° 1565 du 17 août 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 16 novembre 2006 que:

- Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour la société MALEWANE FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007000354/687/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05439. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060131783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Foodco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.012.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.792.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 1^{er} décembre 2006

Il résulte des résolutions des associés du 1^{er} décembre 2006 que les associés ont décidé de remplacer Monsieur Bart Zech et Monsieur Joost Tulkens, en tant que gérants de classe B de la Société, par Monsieur Noël Didier, né le 1^{er} août 1953 à Bastogne, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et par Monsieur Jacques Bonnier, né le 5 mai 1949 à Wervik, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouveaux gérants de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 1^{er} décembre 2006, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Séverine Michel
- Paul Guilbert

Gérants de classe B:

- Noël Didier
- Jacques Bonnier

S. Michel

Gérante de Classe A

Référence de publication: 2007001484/3794/33.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00764. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Grabory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.756.

—
EXTRAIT

En date du 6 novembre 2006, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

la démission de Madame Denise Jane Fallaize, Monsieur Andrew William Guille, Madame Sharon Rose Alvarez-Masterton, Madame Naomi Nicola Truffitt, tous quatre avec adresse professionnelle au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD en tant que gérants A est acceptée avec effet au 6 novembre 2006.

IPES DIRECTOR (GUERNSEY) LIMITED, avec adresse professionnelle au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, a été nommé nouveau gérant A avec effet au 6 novembre 2006.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

J. Tulkens.

Référence de publication: 2007000356/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08174. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Brandenburg Properties 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.889.

—
Extrait des décisions de l'associé unique datées du 20 novembre 2006

L'associé unique:

- BRANDENBURG PROPERTIES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

a décidé:

- de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 20 novembre 2006;

- d'accepter la démission de Monsieur Xavier Pauwels et de Monsieur Gérard Becquer, de leurs fonctions de Gérant B, avec effet au 20 novembre 2006;

- de nommer Monsieur Christophe Fasbender, né le 6 décembre 1977, à Arlon, Belgique, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, aux fonctions de Gérant B de la Société, avec effet au 20 novembre 2006, pour une durée illimitée.

- de nommer Monsieur Benoît Nasr, né le 26 mai 1975, à Charleroi, Belgique, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, aux fonctions de Gérant B de la Société, avec effet au 20 novembre 2006, pour une durée illimitée.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Michael Van Messel, Gérant A
- Madame Helen Foster Green, Gérant A
- Monsieur Christophe Fasbender, Gérant B
- Monsieur Benoît Nasr, Gérant B

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature collective d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour BRANDENBURG PROPERTIES 4, S.à r.l.

C. Fasbender

Gérant B

Référence de publication: 2007001771/29/34.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Linane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 120.296.

—
EXTRAIT

En date du 6 novembre 2006, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:
IPES DIRECTOR (GUERNSEY) LIMITED, avec adresse professionnelle au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, a été nommé nouveau gérant A avec effet au 6 novembre 2006.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

J. Tulkens.

Référence de publication: 2007000357/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08175. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Longside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.086.100,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 111.163.

—
EXTRAIT

En date du 6 novembre 2006, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:
la démission de Madame Denise Jane Fallaize, Monsieur Andrew William Guille, Madame Sharon Rose Alvarez-Masterton, Madame Naomi Nicola Truffitt, tous quatre avec adresse professionnelle au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD en tant que gérants A est acceptée avec effet au 6 novembre 2006.

IPES DIRECTOR (GUERNSEY) LIMITED, avec adresse professionnelle au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, a été nommé nouveau gérant A avec effet au 6 novembre 2006.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

J. Tulkens.

Référence de publication: 2007000358/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08178. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Belt Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 120.456.

—
Extrait du contrat de cession de parts

Il résulte de l'acte de transfert de parts en date du 17 novembre 2006, que le capital de la société BELT FINANCE, S.à r.l. est réparti de la manière suivante:

- FINO, S.à r.l., ayant pour siège social 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg: 100 parts de 125 euros.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007000369/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07528. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Madiroad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 593.300,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 111.161.

—
EXTRAIT

En date du 6 novembre 2006, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

la démission de Madame Denise Jane Fallaize, Monsieur Andrew William Guille, Madame Sharon Rose Alvarez-Masterton, Madame Naomi Nicola Truffitt, tous quatre avec adresse professionnelle au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD en tant que gérants A est acceptée avec effet au 6 novembre 2006.

IPES DIRECTOR (GUERNSEY) LIMITED, avec adresse professionnelle au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, a été nommé nouveau gérant A avec effet au 6 novembre 2006.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

J. Tulkens.

Référence de publication: 2007000359/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08180. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060131669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Brandenburg Properties 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.702.

—
Extrait des décisions de l'associé unique datées du 20 novembre 2006

L'associé unique:

- BRANDENBURG PROPERTIES, S.à r.l. 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

a décidé:

- de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 20 novembre 2006;

- d'accepter la démission de Monsieur Xavier Pauwels et de Monsieur Gérard Becquer, de leurs fonctions de Gérant B, avec effet au 20 novembre 2006;

- de nommer Monsieur Christophe Fasbender, né le 6 décembre 1977, à Arlon, Belgique, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, aux fonctions de Gérant B de la Société, avec effet au 20 novembre 2006, pour une durée illimitée.

- de nommer Monsieur Benoît Nasr, né le 26 mai 1975, à Charleroi, Belgique, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, aux fonctions de Gérant B de la Société, avec effet au 20 novembre 2006, pour une durée illimitée.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Michael Van Messel, Gérant A
- Madame Helen Foster Green, Gérant A
- Monsieur Christophe Fasbender, Gérant B
- Monsieur Benoît Nasr, Gérant B

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature collective d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour BRANDENBURG PROPERTIES 5, S.à r.l.

C. Fasbender

Gérant B

Référence de publication: 2007001772/29/34.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08056. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060133312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Sauster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.507.

—
EXTRAIT

En date du 6 novembre 2006, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

la démission de Madame Denise Jane Fallaize, Monsieur Andrew William Guille, Madame Sharon Rose Alvarez-Masterton, Madame Naomi Nicola Truffitt, tous quatre avec adresse professionnelle au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD en tant que gérants A est acceptée avec effet au 6 novembre 2006.

IPES DIRECTOR (GUERNSEY) LIMITED, avec adresse professionnelle au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, a été nommé nouveau gérant A avec effet au 6 novembre 2006.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Référence de publication: 2007000361/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08185. - Reçu 14 euros.

J. Tulkens.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Eurasia Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.045.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Madame Nathalie Mager, employée privée, né à F-Longwy le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

2. Monsieur Serge Marion, employé privé, né à B-Namur le 15 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de EURASIA DEVELOPMENT S.A.

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter à des entités de son groupe dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des Sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent vingt mille euros (320.000,- EUR), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois d'avril à 11.00 heures et pour la première fois en l'an 2008.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre de l'an 2007.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les Sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit les actions et les ont libéré intégralement de la manière suivante:

Actionnaires

	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) Madame Nathalie Mager, prénommée:	16.000,-	16.000,-	160
2) Monsieur Serge Marion, prénommé:	16.000,-	16.000,-	160
Total:	32.000,-	32.000,-	320

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimés à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Nathalie Mager, employée privée, née à F-Longwy, le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

* Madame Helena Di Vito, employée privée, née à B-Messancy le 8 septembre 1968 demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

* Monsieur Serge Marion, employé privé, né à B-Namur le 15 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

* La société à responsabilité limitée ALTER AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 146, rue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.675.

4. L'adresse de la Société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de un an et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2007.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Mager, S. Marion, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 novembre 2006, vol. 471, fol. 31, case 1. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 décembre 2006.

Référence de publication: 2007001849/5770/140.

(060133618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Spring Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.413.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 110.524.

—
EXTRAIT

En date du 6 novembre 2006, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

la démission de Madame Denise Jane Fallaize, Monsieur Andrew William Guille, Madame Sharon Rose Alvarez-Masterton, Madame Naomi Nicola Truffitt, tous quatre avec adresse professionnelle au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD en tant que gérants A est acceptée avec effet au 6 novembre 2006.

IPES DIRECTOR (GUERNSEY) LIMITED, avec adresse professionnelle au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, a été nommé nouveau gérant A avec effet au 6 novembre 2006.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

J. Tulkens.

Référence de publication: 2007000362/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08188. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Barga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.104.

—
STATUTES

In the year two thousand six on the seventeenth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,

here represented by Mr Jorrit Cromptvoets, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on November 15, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name BARGA, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2007.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, QUEBEC NOMINEES LIMITED, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers for an indefinite period:
 - Mr Joost Tulkens, lawyer, born at Someren (The Netherlands) on April 26, 1973, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Mr Bart Zech, lawyer, born at Putten (The Netherlands) on September 5, 1969, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) The adress of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

ici représentée par Monsieur Jorrit Cromptoets, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 novembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: BARGA, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

QUEBEC NOMINEES LIMITED, la partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Joost Tulkens, juriste, né à Someren (Pays-Bas) le 26 avril 1973, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre 1969, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Cromptvoets, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 43, case 2. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007002268/220/246.

(060134379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Verinus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.301.

EXTRAIT

En date du 6 novembre 2006, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

IPES DIRECTOR (GUERNSEY) LIMITED, avec adresse professionnelle au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, a été nommé nouveau gérant A avec effet au 6 novembre 2006.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

J. Tulkens.

Référence de publication: 2007000363/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08191. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Naarderpoort, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.502.

Il résulte des décisions des Associés prises en date du 28 juin 2006 que Monsieur Pieter van Nugteren a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 28 octobre 2005 et qu'il n'a pas été remplacé.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Monsieur Hans de Graaf, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour NAARDERPOORT, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. / H. de Graaf

Gérant / Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007000365/29/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07470. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

J.J.M.T., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Differdange, 103, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.448.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée J.J.M.T., S.à r.l., avec siège social à L-4531 Differdange, 103, avenue Charlotte, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 113.448, tenue en date du 16 octobre 2006, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, sous la référence LSO BW-02893, ce qui suit:

L'associée unique Madame Maria Clara Dos Santos Marques, coiffeuse, demeurant à L-3317 Bergem, 2, Steewee a accepté la démission de la gérante technique Madame Gisèle Schweitzer.

Elle a nommé comme gérante technique pour une durée indéterminée Madame Léonie dite Maisy Grün, retraitée, demeurant à L-5551 Remich, 7, route de Luxembourg.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative.

Bascharage, le 20 novembre 2006.

Pour extrait conforme

A. Weber

Le notaire

Référence de publication: 2007001017/236/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02893. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Kidde Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 942.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.475.

En date du 22 novembre 2006, l'associé UT (UK) LIMITED, avec siège social à Satines Road West, Chubb House, TW16 7AR, Sunbury on Thames, Middlesex, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses 150 parts sociales de la société KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. à la société KIDDE LIMITED, avec siège social à Mathisen Way, Colnbrook, Slough, Berkshire, SL3 0HB, Royaume-Uni.

En conséquence, l'actionnariat de la société KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. se compose ainsi:

- KIDDE LUXEMBOURG, S.à r.l. détient 9.274 parts sociales de la société KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l.

- KIDDE LIMITED détient 150 parts sociales de la société KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007000367/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Maynard Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 116.723.

—
Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 17 août 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 17 août 2006 qu'un pouvoir de signature individuel a été accordé à Monsieur Luc Sunnen pour engager la société jusqu'à concurrence de EUR 10.000,- (dix mille euros).

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007000368/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05866. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Firm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 92.127.

Constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à L-Mersch, en date du 10 mars 2003, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 416 du 16 avril 2003.

Statuts modifiés une seule fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à L-Mersch, en date du 22 juin 2005 et publié au Mémorial C n° 152 du 21 janvier 2006.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 6 septembre 2006 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Ont démissionné de leur fonction d'administrateur, avec effet au 7 août 2006:

* Monsieur Roberto Giacon, réviseur comptable, demeurant professionnellement à I-Pescantina, Via Ospedaletto 32, administrateur;

* Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, administrateur;

* Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, administrateur.

- A démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes, avec effet au 7 août 2006:

* TOWERBEND LIMITED, avec siège social à GB-London WIU 2NU, 54-56 Marylebone lane, Suite 3.

- Ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007, avec effet au 7 août 2006:

Conseil d'administration:

* Monsieur Claude Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, administrateur;

* Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, administrateur;

* Monsieur Matteo Michèle Albera, employé privé, demeurant professionnellement à CH-6901 Lugano, 22/a Via Balestra, administrateur.

Commissaire aux comptes:

* REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, commissaire aux comptes.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 6 septembre 2006 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Monsieur Matteo Michele Albera, employé privé, demeurant professionnellement à CH-6901 Lugano, 22/a Via Balestra, est élu président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007, avec effet au 7 août 2006.

- Le siège social de la société est transféré, avec effet au 7 août 2006, du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour la société FIRM S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007000718/687/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.